

## Communiqué de presse

### De plus en plus de donateurs au CMH

Le Centre Médical Hélicopté de Bra-sur-Lienne enregistre une augmentation significative des donations. Au cours de l'année 2015, les soutiens reçus sous la forme d'une donation représentent un montant total de 156.287 €, soit une croissance de 60 % en une année.

Une analyse plus fine des données récoltées au cours de l'année 2015 montre que :

- le montant total des donations financières, ouvrant la délivrance d'une attestation fiscale a pratiquement doublé en une année pour atteindre un résultat spécifique de 62.384 €.
- le nombre total de donateurs distincts ayant bénéficié d'une attestation fiscale est en augmentation de 31% par rapport à 2014.
- le CMH bénéficie d'un très grand nombre de micro-dons, s'inscrivant généralement en supplément du renouvellement d'une carte d'affiliation. Ces micro-dons évoluent dans une fourchette s'échelonnant de 3 à 40 €.
- le volume des montants financiers issus d'associations enregistre également une croissance significative avec un total récolté en 2015 de 60.417 €, soit 80 % de ressources supplémentaires par rapport à 2014.

#### Agrément jusqu'en 2019

L'ASBL Centre Médical Hélicopté est agréée jusqu'en 2019 par le Ministère des Finances comme association bénéficiant de la déductibilité fiscale des dons. Tous les dons de 40 € et plus, effectués par des particuliers ou des entreprises privées, donnent droit à une attestation fiscale. Cet agrément permet au donateur de bénéficier d'une réduction d'impôt de 45% du montant total versé sur une année, à condition que ce dernier soit d'au moins 40 euros par an.

*Par exemple : Un don de 40€ ne coûte au donateur en réalité que 22€, après déduction fiscale.*

#### Ressource d'investissement

Les montants issus de donations et de legs financiers constituent une ressource de développement indispensable pour le CMH. Ils permettent à l'ASBL d'investir chaque année dans l'acquisition d'équipement médical ou de matériel destiné à optimiser la qualité du service rendu à la population. Pour rappel, à l'inverse des autres services d'urgence, le CMH ne dispose d'aucune subvention étatique officielle pour assurer son fonctionnement quotidien.

#### Sans contrepartie

Au sens du Code des impôts, l'attribution d'une réduction d'impôt est commandée uniquement par l'intérêt national et ne vise donc que les libéralités proprement dites, c'est-à-dire les dons réalisés sans percevoir aucune contrepartie. Dans ce sens, le paiement d'une cotisation de carte d'affiliation au Centre Médical Hélicopté, permettant à ses membres adhérents de bénéficier de la gratuité du transport lors de toute intervention hélicoptée urgente, ne peut donner droit à une attestation fiscale.

#### Vos contacts presse :

**Mr Olivier Pirotte**, coordinateur opérationnel, 0471/412.684 - [olivier.pirotte@centremedicalheliporte.be](mailto:olivier.pirotte@centremedicalheliporte.be)

**Mr Philippe Miermans**, administrateur-délégué, 0476/91 89 98 - [philippe.miermans@centremedicalheliporte.be](mailto:philippe.miermans@centremedicalheliporte.be)